JUSTICIA ASBL

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme
et du droit international humanitaire.

Adresse : 94 avenue Adoula coin des usines , Tél : +243994075131, +243971654932,
Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC Email: justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

COMMUNIQUE DE PRESSE N°021/JUST/2026

JUSTICIA ASBL INVITE LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE NATIONALE A LEVER TOUTE DEROGATION LIEE A L'EXPORTATION DES MITRAILLES

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains, droit humanitaire et de développement durable mène un plaidoyer en faveur de la protection de l'industrie locale congolaise en vue de l'émergence d'une véritable classe moyenne et lutter contre la fraude à l'exportation des minerais ferreux et non ferreux et invite les services publics de l'Etat, spécialement dans les Provinces du Haut-Katanga , du Lualaba, Tanganyika et Haut-Lomami de contribuer efficacement à cette lutte.

En effet, il revient des informations à la disposition de JUSTICIA Asbl qu'un vaste réseau maffieux s'est enraciné en République démocratique du Congo depuis plusieurs années pour faciliter l'exportation frauduleuses des métaux ferreux et non ferreux, sociologiquement dénommés MITRAILLES.

Nonobstant les arrêtés n° 022/CAB/MIN/IND/2010 et n° 14/CAB/MIN/COMPE/2010 portant règlementation du marché de la mitraille sur toute l'étendue de la RDC et renforcés par la lettre circulaire n°001/CAB/MIN/COMEXT/CLM/MKA/2021, cette exploitation illicite continue à se pratiquer et asphyxie en même temps l'industrie congolaise en pleine reconstruction dans un secteur prometteur comme celui de la câblerie et mitrailles.

Pour s'en convaincre, JUSTICIA Asbl fait siennes les conclusions contenues dans une étude menée par les journalistes de LE SOCLE MAGAZINE et KATANGA HORIZON MAGAZINE détaillant le mode opératoire de cette entreprise criminelle de l'exportation frauduleuse de la mitraille et câblerie.

JUSTICIA Asbl estime en plus que la responsabilité revient d'une part aux dérogations accordées par le ministère de l'industrie nationale et de l'autre par la léthargie des services gouvernementaux en province et à la frontière.

A ce sujet, JUSTICIA Asbl rappelle aux Gouverneurs des provinces du Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika et Haut Lomami principaux bénéficiaires des arrêtés ministériels ci-haut cités, qu'il leur revient la mission de lutter contre la contrebande à l'exportation des minerais ferreux et non ferreux et les invitent donc à réarmer leurs services respectifs pour faire respecter la loi en appui aux autorités nationales.

JUSTICIA Asbl invite enfin le ministère de l'industrie nationale à lever toute forme de dérogation accordée à des particuliers et des entreprises, car ces dérogations ouvrent grandement la porte à toute exploitation illégale de ces minerais et ne contribuent pas à booster l'économie nationale pourtant inscrite parmi les missions du gouvernement de la République.

Fait à Kinshasa, le 17/11/2026

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président